

Annexe A

Questionnaires d'auto-évaluation

Revue par les pairs sur la gestion des risques majeurs, en lien avec « la stratégie et les mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans le bassin de la Loire, en particulier des activités économiques. »

Avril 2009

Dans le cadre de ce projet deux questionnaires ont été élaborés :

Le questionnaire « A » est destiné aux acteurs publics dans le bassin de la Loire ayant compétence dans le domaine de la gestion des risques d'inondation. Il met l'accent sur leurs rôles et responsabilités, les moyens dont ils disposent pour effectuer leurs tâches et la coordination entre leurs services et d'autres autorités administratives du secteur privé ou à vocation économique.

Le questionnaire « B » est destiné aux acteurs économiques, aussi bien ceux du secteur public que du secteur privé, et met un accent particulier sur les mesures prises pour réduire la vulnérabilité aux inondations et assurer la continuité des activités.

Chaque phase du cycle de management des risques sera analysée en regard de la cohérence de l'organisation (définition des rôles et des responsabilités, niveau de communication et coordination entre les principaux acteurs, liens pertinents avec d'autres phases du cycle de management des risques, etc.), de l'efficacité dans la réalisation des objectifs, et du degré d'ouverture à des sources externes.

A. Acteurs déconcentrés de l'État et collectivités territoriales

A.1. L'évaluation des risques

A.1.a. Rôles et responsabilités pour l'évaluation de la vulnérabilité des activités économiques aux inondations dans le bassin de la Loire

Décrivez le rôle et les responsabilités de votre organisation en ce qui concerne les points suivants :

- L'évaluation de la vulnérabilité des activités économiques aux inondations :
Rôles :
Responsabilités :
- L'élaboration des cartes de risque d'inondations :
Rôles :
Responsabilités :
- L'évaluation du risque de différents types de crues calculé en termes de probabilité et conséquences :
Rôles :
Responsabilités :
- L'évaluation de la vulnérabilité des structures de protection contre les crues.
Rôles :
Responsabilités :
 - Comment sont recueillies les données concernant les points ci-dessus ? (sources, à quelle fréquence, etc.)?
 - Y a-t-il des obstacles à la collecte de données (confidentialité, protection de données privées, etc.)? Si oui, élaborer votre réponse.
 - Est-ce que la législation en vigueur actuelle crée pour votre organisation l'obligation de surveiller les points identifiés ci-dessus ?
 - Si oui, lesquels ?
- Avec quels acteurs sont principalement coordonnés les efforts de votre organisation dans l'évaluation de risque ou de la vulnérabilité aux inondations ? Par exemple :
Au niveau de l'État ?
Au niveau de la Région ?
Du Département ?
Des Communes ?
À l'échelle du Bassin de la Loire ?

Associations ?

Autres ?

- Décrivez les moyens de communication et coordination avec les acteurs nommés dessus et la périodicité. Par exemple :

Réunions :

Consultations publiques :

Consultations avec d'experts ou parties prenantes :

Autres :

A.1.b. Méthodes d'évaluation des risques

Décrivez les programmes existants visant à :

- La détection des vulnérabilités physiques (installations, particularités topographiques, etc.).
 - du secteur public (infrastructures)
 - des acteurs économiques
- Identifier les effets secondaires des inondations, y compris les conséquences dommageables de l'interruption d'activité
- Par quels moyens sont recueillies les données pour les catégories ci-dessus (sources, fréquence, etc.) ?
- Y a-t-il des obstacles à la collecte de données (confidentialité, information sensible, etc.) ? Si oui, élaborez votre réponse :
- De quand date la dernière mise à jour :
 - des cartes de zones inondables ?
 - de l'évaluation de la vulnérabilité des activités économiques ?
- Qui procède à cette/ces mise(s) à jour ?
- Par quels moyens ?
- Est-ce que les données révisées des cartes de zones inondables sont accessibles aux acteurs économiques ?
- Est-ce que les données révisées des évaluations de la vulnérabilité des activités économiques sont accessibles aux acteurs économiques ?
- Est-ce que les conséquences possibles d'un changement climatique à court, moyen ou long terme sont prises en compte dans l'évaluation du risque d'inondation majeure et des vulnérabilités économiques ?

OUI_ NON_

Si NON :

- faudrait-il en tenir compte? OUI_ NON_
- qui devrait le faire?

Si OUI :

- Sur la base de quelle source (GIEC, étude nationale française, étude régionalisée, autre)?
- Est ce que la prise en compte couvre les :
 - risques de volatilité accrue des précipitations? OUI_ NON_
 - risques de montée de la température? OUI_ NON_
- Comment ces prises en compte se traduisent-elles pour votre institution?
- Quelles données/technologies sont utilisées pour cette prise en compte?
 - données de systèmes géomatiques?
 - systèmes d'observation ou de cartographies satellitaires? aériennes?
 - modèles dynamiques?
 - autres, lesquelles?
- Les vulnérabilités économiques futures sont-elles évaluées en termes de :
 - dommages aux vies humaines?
 - dommages aux bâtiments, inventaires, équipements, installations, infrastructures?
 - pertes d'exploitation?
 - responsabilité civile des acteurs (vis-à-vis des employés, des clients, des tiers)?
 - dommages indirects (réputation, coûts d'opportunités)?
 - dommages environnementaux?
- Ces dommages « futurs » sont-ils évalués sur la base :
 - d'enquête(s) auprès des acteurs économiques ou d'un échantillon d'acteurs?
 - d'un modèle économétrique sur la base de statistiques de l'INSEE, des CCI, ou autre source?
- Ces dommages potentiels qui pourraient se produire dans l'avenir sont-ils évalués en euros de 2009 ou bien à l'aide d'un taux d'actualisation? À quel horizon temporel?

Si avec actualisation :

- le taux officiel de la France? OUI_ NON_
- un autre taux ? lequel?
- L'évolution de perspectives qui résultent des conséquences possibles d'un changement climatique, est-elle communiquée à l'extérieur de votre institution? OUI_ NON_

Si OUI :

- à quelles autorités publiques?
- à quels acteurs économiques?
- L'évolution de perspectives qui résultent des conséquences possibles d'un changement climatique, est-elle discutée :
 - entre agences publiques? OUI_ NON_

Si OUI, avec lesquelles ? Sous quelle forme ?

- consultation écrite?
- réunions *ad hoc*. ou périodiques?
- avec les acteurs économiques? OUI_ NON_

Si OUI, à votre connaissance sont-ils d'abord ou aussi discutés ENTRE acteurs économiques? OUI_ NON_

- Pour votre organisation, l'évolution de perspectives qui résultent des conséquences possibles d'un changement climatique, se traduit-elle par des objectifs de prévention en matière de :
 - vies humaines OUI_ NON_
 - dommages aux propriétés OUI_ NON_
 - interruption de service, résilience OUI_ NON_
 - pertes d'exploitation OUI_ NON_
 - dommages environnementaux OUI_ NON_
- Ces objectifs sont-ils :
 - chiffrés? OUI_ NON_
 - datés? OUI_ NON_
 - publiés ou connus des acteurs économiques? OUI_ NON_

A.1.c. Auto-évaluation

- Quelle est votre évaluation globale du risque et de la vulnérabilité des acteurs économiques dans le bassin de la Loire aux inondations ?
 - en termes de probabilités ?
 - en termes monétaires (dommages) ?
 - sur une échelle subjective de 1-10 (1 étant le plus faible et 10 le plus fort) ?
- Est-ce que leur vulnérabilité (à la différence de l'exposition) a augmenté ou diminué au cours des 30 dernières années ?
 - Si elle a augmenté, décrivez pourquoi :
 - Si elle a diminué, décrivez pourquoi :
- Y a-t-il des secteurs de l'économie qui sont dans l'ensemble plus exposés aux inondations que d'autres, comme par exemple les secteurs de l'énergie, des télécommunications, des transports, de l'agriculture).
 OUI_ NON_

Si OUI, lesquels ?

- Est-ce que vous tenez compte du taux de croissance économique (PIB, exportations, investissements, urbanisation, emploi) pour différencier la vulnérabilité des secteurs économiques ?
- Y a-t-il des secteurs ou des industries qui pourraient souffrir de conséquences inattendues à cause de la politique de gestion des risques d'inondation ?
 OUI_ NON_

Si OUI, lesquels ?

- Y a-t-il des secteurs économiques dont les dommages dus aux d'inondations entraîneraient des conséquences graves pour l'ensemble du bassin ?
 OUI_ NON_

Si OUI, lesquels ?

- Est-ce que les changements technologiques, sociaux ou climatiques ont augmenté ou diminué la vulnérabilité des acteurs économiques à des inondations *au cours des 20 dernières années* (ex : augmentation de l'interdépendance des infrastructures critiques, de la société de la dépendance sur les télécommunications) ?
 OUI_ NON_

Précisez :

- Le système de la gestion du risque d'inondation dans le bassin de la Loire, convient-il à l'évolution de sa structure économique ce que la structure de son économie sera dans les prochains vingt ans ? Par exemple, est-ce qu'il assure un provisionnement d'eau suffisant aux besoins des activités économiques de l'avenir ?

OUI_ NON_

Précisez :

A.2. La prise de décisions stratégiques

A.2.a. Rôles et responsabilités dans la prise de décisions de réduire la vulnérabilité des activités économiques aux inondations

- Quelles sont le rôle et les responsabilités de votre organisation dans la prise de décisions et la mise en œuvre des stratégies pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques ?

Rôle dans la prise de décisions stratégiques (exemples) :

- de niveau de risque acceptable
- budget d'actions structurelles
- budget d'actions non-structurelles

Responsabilités dans la mise en œuvre des stratégies (exemple) :

- l'élaboration des PPRI
- Quelles sont les moyens de coordination et de communication entre votre organisation et les différentes organisations avec responsabilité dans ce domaine ?

Réunions :

Consultations publiques :

Consultations avec d'experts ou parties prenantes :

Autres :

A.2.b. Le processus décisionnel

- En ce qui concerne les décisions stratégiques (tels que le niveau de risque acceptable) est-ce que l'initiation d'un processus d'une décision résulte :

- D'une auto saisine
- Un ordre ou incitation de l'état
- D'une concertation avec des collectivités territoriales
- Autres : Précisez
- Quelle est le processus de prise de décisions interne à votre organisation concernant les mesures de réduction de la vulnérabilité des activités économiques aux inondations ?
 - Délibérations d'un assemblé
 - Délibérations d'un bureau
 - Décisions d'un chef de service
 - Autres :
- Comment sont fixés les objectifs au niveau de la zone de compétence de votre institution ?
- Quels sont les moyens de concertation avec les parties prenantes mis en œuvre par votre organisation par rapport les mesures de réduction de la vulnérabilité des activités économiques aux inondations ?
- À quel stade, le cas échéant, sont envisagés les coûts, les avantages et les risques liés à des mesures de réduction de la vulnérabilité alternatives ?
- Comment sont allouées les ressources financières destinées aux mesures de soutien aux risques d'inondation et à l'évaluation de la vulnérabilité ?
- À votre avis existe-t-il des problèmes de frontières entre les compétences des différents partis prenants ?

OUI_ NON_

Si OUI, est-ce plutôt du fait d'un :

- Silence du cadre réglementaire :
- Une prolifération des textes réglementaires :
- Autres :

A.3. Les conditions-cadres

A.3.a. Politique d'affectation des sols dans le bassin de la Loire

- Décrivez les rôles et responsabilités de votre organisation dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'affectation des sols par rapport à la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques.

Rôles :

Responsabilités :

- Quels sont les critères d'utilisation des terres par rapport à des inondations et à la vulnérabilité des activités économiques ?
- Y a-t-il une démarche d'inspection pour faire respecter les politiques d'affectation des sols ?

OUI_ NON_

- Si OUI, combien d'acteurs économiques ont été obligés de déplacer leurs installations à cause d'usage non-conforme aux règlements dans les 20 dernières années ?

- Pensez vous qu'un plus grand nombre d'installations non-conformes devront être déplacées à l'avenir ?

A.3.b. Auto-évaluation

- Est-ce qu'il ya des changements récentes du cadre réglementaire ont des effets visibles dans votre zone de compétence ?

OUI_ NON_

Précisez :

- Est-ce que les objectifs de ces changements ont été réalisés ?
- Y a-t-il des effets inattendus ?

A.4. Protection contre les inondations dans le bassin de la Loire

A.4.a. Politiques de défenses structurelles

- Décrivez les rôles et responsabilités de votre organisation dans la conception et la mise en œuvre de systèmes de défenses structurelle en prévision d'inondations majeurs.

Rôles :

Responsabilités :

- Décrivez les ressources que votre organisation consacre à remplir ce rôle dans ce domaine. À l'appui de votre réponse, fournissez s'il vous plaît des organigrammes, des statistiques, des rapports d'activité et de toute d'autres informations jugées utiles.
- Est-ce que les décisions d'investissement dans les défenses structurelles tiennent compte des conséquences possibles d'un changement climatique ?
- Décrivez jusqu'à quel point les politiques non structurelles en matière de la protection contre les inondations structurelles permettent de se substituer à des mesures structurelles :

A.4.b. Autoévaluation

- Les mesures de protection structurelles contre les inondations sont-elles suffisantes dans le bassin compte tenu des conséquences possibles d'un changement climatique ?

OUI_ NON_

Précisez :

Quels sont les effets, le cas échéant, que cela a-t-il eu sur la formulation et le type de mesures de protection contre les inondations (par exemple : renforcement des mesures structurelles ou non-structurelles) ?

A.5. Information sur les inondations et alertes rapides

A.5.a. Sensibilisation auprès d'acteurs économiques

- Est-ce que les acteurs économiques sont suffisamment conscients de l'exposition de leurs activités aux inondations ?
OUI_ NON_
- Est-ce que des enquêtes permettent de mesurer ce degré d'information, de conscience et de prise en compte ?
OUI_ NON_
 - Est-ce que ces enquêtes sont périodiques ?
OUI_ NON_
 - Si OUI, de quand date la dernière ?
 - Quand la prochaine sera-t-elle lancée ?
- Décrivez le rôle et les responsabilités de votre organisation en ce qui concerne la sensibilisation des acteurs économiques sur le risque d'inondation majeur.
Rôles :
Responsabilités :
- Décrivez la façon dont votre organisation est structurée et les ressources qu'elle consacre à remplir ce rôle. À l'appui de votre réponse, fournissez s'il vous plaît des organigrammes, des statistiques, des rapports d'activité et toute autre information jugée utile :
- Qui sont les acteurs de l'État et collectivités territoriales qui coopèrent principalement avec votre organisation en ce qui concerne la sensibilisation des acteurs économiques de leurs vulnérabilités aux inondations ?
- S'il vous plaît décrire le moyen de coordination et de la communication. Par exemple :
Réunions :
Consultations publiques :
Consultations avec d'experts ou parties prenantes :
Autres :

A.5.b. Alerte en cas d'inondations

- Décrivez le rôle et les responsabilités de votre organisation en ce qui concerne l'alerte des acteurs économiques en cas d'un danger d'inondation.

Rôles :

Responsabilités :

- Décrivez la façon dont votre organisation est structurée et les ressources qu'elle consacre à remplir ce rôle. À l'appui de votre réponse, fournissez s'il vous plaît des organigrammes, des statistiques, des rapports d'activité et toute autre information jugée utile
- Qui sont les acteurs de l'État et collectivités territoriales qui coopèrent principalement avec votre organisation en ce qui concerne les activités de mise en alerte ?
- Décrivez les moyens de cette coordination et les outils de communication :

A.5.c. Auto-évaluation

- Quelle est votre évaluation globale de la préparation des acteurs économiques dans le bassin de la Loire en cas de grande inondation ?
- Est-ce que le niveau de préparation a augmenté ou diminué au cours des 20 dernières années ?

A.6. Mesures d'évacuation et de sauvetage

A.6.a. Rôles et responsabilités

- Décrivez le rôle et les responsabilités de votre organisation dans l'évacuation des travailleurs lors des crues et les activités de sauvetage dans le bassin Loire.

Rôles :

Responsabilités :

- Décrivez la façon dont votre organisation est structurée et les ressources qu'elle consacre à remplir ce rôle :

- Quels sont les acteurs au niveau de l'État et des collectivités territoriales qui coopèrent avec votre organisation en ce qui concerne l'évacuation et le sauvetage ?
 - Comment caractérisé-vous le niveau de la coordination et de communication entre agences et collectivités territoriales ?
 Suffisant :
 Insuffisant :
 Pourquoi ?
- Est-ce que la formulation de plans d'évacuation et de secours est liée aux études de risque d'inondation et à l'évaluation de la vulnérabilité des acteurs économiques ?

A.6.b. Auto-évaluation

- Quelle est votre évaluation des capacités des services de secours et de sauvetage en cas d'inondations, vis-à-vis des acteurs économiques en particulier, dans le bassin de la Loire ?

A.7. Accélération de la reprise des activités

A.7.a. Atténuation des effets des catastrophes

- Décrivez les efforts de votre organisation pour encourager le développement de plans de continuité d'activité parmi :
 - Les petites et moyennes entreprises :
 - Les grandes sociétés :
 - Les opérateurs de réseaux d'infrastructures :
- Décrivez les outils de politique (incitations juridiques, fiscales, de sensibilisation, autres) employés pour augmenter la résilience des activités économiques contre les conséquences d'inondations :
- Est-ce que votre organisation discute les plans d'urgence avec les opérateurs de réseaux d'infrastructures et d'autres acteurs économiques ?

OUI_ NON_

 - Si OUI, est-ce qu'elle organise des forums pour échanger des informations, ou des réunions régulières ?
 - Autres formes de consultation ?

A.7.b. La couverture assurantielle en cas d'inondation catastrophique

- À votre connaissance est ce qu'il existe un problème d'offre en matière d'assurance de risque d'inondation majeurs pour ?
 - les petites et moyennes entreprises ?
 - les grandes entreprises ?
 - les opérateurs d'infrastructures ?
- À votre connaissance, quel est le taux de pénétration de l'assurance contre les inondations dans les entreprises ?
- Y a-t-il des politiques visant à encourager une couverture assurantielle pour les inondations, dirigées vers les petites et moyennes entreprises ?

OUI_ NON_

Si OUI, en quoi consistent-elles ?

A.7.d. Auto-évaluation

- Considérez-vous que le système d'assistance en place dans le bassin de la Loire est capable d'accompagner le redémarrage des activités économiques ?
- À votre avis, est-ce que le système d'indemnisation favorise certains secteurs d'activité économiques ?

OUI_ NON_

Si OUI, lesquels ?

- Est-ce que le système de compensation a changé au cours des 10 dernières années ? Quels changements au système faudrait-ils pour assurer l'indemnisation des dommages prévus pour les 20 prochaines années ?

A.7.c. Reconstruction et indemnisation des victimes d'inondations

- Parmi les actions pour reconstruire et indemniser les acteurs économiques des dommages d'inondations déclarées « catastrophe naturelle », y a-t-il des programmes régionaux ou locaux qui visent des secteurs économiques spécifiques ? Par exemple, le secteur agricole ?

OUI_ NON_

Autres ?

- De tous les coûts de reconstruction, quelle part est payée par les acteurs économiques et quelle part par de l'État ?

A.8. Retour d'expérience et changement organisationnel

- Décrivez le rôle de votre organisation dans les retours d'expérience suite aux inondations majeures sur la vulnérabilité des activités économiques.

B. Questionnaire à l'intention des acteurs économiques

B.1. Exposition et vulnérabilité aux inondations

B.1.a Général

- Quelle est l'activité économique de votre organisation (code NAF) ?
- Vos activités sont-elles situées dans une zone inondable selon la carte d'aléas qui figure dans le PPRI de votre commune ?
- Pourriez-vous donner une description (y compris des cartes) :
 - du niveau d'exposition aux inondations de vos installations (hauteur d'eau, durée possible d'immersion) ?
 - de l'historique des inondations qui ont touché l'emplacement de vos installations (combien de cas d'inondations depuis 50 ans) ?
- Votre organisation a-t-elle déjà évalué les pertes économiques potentielles liées à une crue majeure en termes de :
 - dégâts aux installations, aux équipements et aux stocks ?
 - perte de productivité ? OUI_ NON_
 - perte d'exploitation ? OUI_ NON_
 - perte de marchés durables (dévalorisation du fonds de commerce) ? OUI_ NON_
- Comment votre organisation est-elle affectée par les inondations dans les communes voisines ?
 - Accès – routes/train ? :
 - Absentéisme des travailleurs :
 - Blocage des routes d'accès :
 - Autres :

- À votre connaissance, ces estimations de dommages ou de pertes vont-elles augmenter significativement dans les 5 à 10 ans à venir
OUI_ NON_
- Pourquoi ?
- Parce que vos actifs (industriels ou commerciaux) vont beaucoup augmenter sur le site ?
OUI_ NON_
- Parce que les précipitations vont augmenter l'exposition aux risques d'inondation ?
OUI_ NON_

B.1.b. Actions pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations

- Décrivez, le cas échéant, les différentes actions menées par votre organisation visant à réduire sa vulnérabilité aux inondations.
Par exemple :
 - Mise en conformité avec les normes de la construction neuve :
 - Respect du zonage :
 - Contributions financières à la construction de barrières côtières, digues, berges, pont-levis et barrages, réservoirs :
 - Pourriez-vous fournir des données sur les ressources allouées par votre organisation à ces actions s'il y a lieu ?
- Y a-t-il, parmi celles que vous venez de décrire, des actions effectuées pour répondre à une obligation légale ?
- Autre action : (par exemple : aménagement des locaux, redondance de certains systèmes ou équipements)
- Quelle est la structure organisationnelle mise en place pour s'acquitter de ces responsabilités ?
 - Sont-elles sous-traitées à l'extérieur ?
- Pourriez-vous fournir des données sur les ressources destinées à la réalisation de ces actions (budget annuel) et sur les investissements sur 20 ans ?
- Quelles sont les mesures incitatives du gouvernement/collectivités territoriales dont votre organisation a bénéficié pour investir en mesures d'atténuation des impacts des inondations s'il y a lieu ?

- Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre organisation à entreprendre des activités de protection et de prévention des dommages liés aux inondations ?
- Quelles sont les causes de ces difficultés ?
- Quelles sont les actions d'informer les effectifs de votre organisation du risque d'une inondation majeure et de les former à agir en cas d'urgence ?

B.2. Relations avec les autorités administratives dans le bassin de la Loire

- Avec quels acteurs publics coopère principalement votre organisation afin de réduire sa vulnérabilité aux inondations ?
- Pourriez-vous donner, pour chaque acteur évoqué, un aperçu de la répartition des responsabilités entre celui-ci et votre organisation ?
- Les organisations comme la vôtre ont-elles la possibilité de participer activement à la formulation de politiques de gestion des risques d'inondation, et en particulier à répondre à la question du niveau de risque acceptable ?

OUI_ NON_

Précisez :

- Votre organisation participe-t-elle à des exercices de simulation d'inondation, évacuation et sauvetage ? Le cas échéant, pourriez-vous les décrire ?

B.3. Réponse en cas d'urgence

- Décrivez le rôle et les responsabilités de votre organisation en ce qui concerne l'évacuation lors des crues, les activités de secours et les ressources de votre organisation consacrées à la planification de ces activités. Fournissez si possible, à l'appui de votre réponse, des organigrammes, des statistiques, des rapports d'activité et toute autre information jugée utile.

Rôle :

Responsabilité :

- Décrivez la manière dont votre organisation prend connaissance en temps utile de l'imminence d'une inondation :
- Décrivez la façon dont votre organisation coopère avec les collectivités territoriales dans la planification de l'évacuation et des secours :

- Décrivez s'il vous plaît les méthodes de coordination et de communication. Par exemple :

Réunions :

Consultations publiques :

Autres :

B.4. Plan de redémarrage de l'activité

- Est-ce que votre organisation dispose d'un plan de redémarrage d'activité?
OUI_ NON_
- Est-ce que ce plan prévoit :
 - Un stock minimum de pièces détachées ou composants? OUI_ NON_
 - Une ressource électrique de substitution? OUI_ NON_
 - Un stock tampon de produits finis pour livrer les clients? OUI_ NON_
 - Un sous-traitant ou fournisseur (identifié pour satisfaire les commandes des clients)? OUI_ NON_
 - Une ligne de crédit particulière prénégociée avec la ou les banques ou la maison-mère? OUI_ NON_
 - Autres

B.5. Auto-évaluation d'ensemble

- Quelle est votre évaluation globale de l'efficacité des mesures réglementaires adoptées pour réduire la vulnérabilité des acteurs économiques dans le bassin de la Loire?
 - Excellente
 - Très satisfaisante
 - Assez satisfaisante
 - Peu satisfaisante
 - Très peu satisfaisante
- Est-ce que ces politiques peuvent avoir des conséquences négatives inattendues pour l'activité de votre organisation?
OUI_ NON_

- Précisez votre réponse si vous plaît :
- Comment la vulnérabilité de votre organisation aux inondations a évolué au cours des 10 dernières années ?
- Selon vous, de quelle façon va-t-elle évoluer au cours des 20 prochaines années ?
- Pensez-vous que le changement climatique va augmenter ou réduire la vulnérabilité des activités de votre organisation aux inondations ou au manque d'eau pendant les périodes de sécheresse ?
Augmenter :
Réduire :
- Quelle est votre évaluation globale de la capacité de réponse de votre organisation, en termes d'évacuation d'urgence et de secours, lors d'une d'inondation ?
- Y a-t-il dans votre organisation un processus continu qui analyse l'évolution de la vulnérabilité aux inondations ?



From:
**Étude de l'OCDE sur la gestion des risques
d'inondation: Bassin de la Loire, France 2010**

Access the complete publication at:
<https://doi.org/10.1787/9789264056817-en>

Please cite this chapter as:

OECD (2010), "Annexe A. Questionnaires d'auto-évaluation", in *Étude de l'OCDE sur la gestion des risques d'inondation: Bassin de la Loire, France 2010*, OECD Publishing, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264056817-11-en>

This work is published under the responsibility of the Secretary-General of the OECD. The opinions expressed and arguments employed herein do not necessarily reflect the official views of OECD member countries.

This document and any map included herein are without prejudice to the status of or sovereignty over any territory, to the delimitation of international frontiers and boundaries and to the name of any territory, city or area.

You can copy, download or print OECD content for your own use, and you can include excerpts from OECD publications, databases and multimedia products in your own documents, presentations, blogs, websites and teaching materials, provided that suitable acknowledgment of OECD as source and copyright owner is given. All requests for public or commercial use and translation rights should be submitted to rights@oecd.org. Requests for permission to photocopy portions of this material for public or commercial use shall be addressed directly to the Copyright Clearance Center (CCC) at info@copyright.com or the Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) at contact@cfcopies.com.